

Image not found or type unknown



Propos diffamatoires tenus dans1plainte

Par **YON**, le **09/04/2011 à 08:00**

Bonjour,rnMaître,est-il possible de porter plainte pour propos diffamatoires tenus dans1plainte,justement?(En l'occurence,c'est1plainte à mon encontre,pour non-réception de clefs par mon ancien bailleur)Merci beaucoup.

Par **mimi493**, le **09/04/2011 à 11:47**

non. Si la plainte est classée ou qu'elle aboutit à votre relaxe, vous pourrez déposer plainte pour dénonciation calomnieusernMais bon, la non remise des clefs n'est pas un délit, donc je ne vois pas pour quelle motif il aurait porté plainte. Vous avez été convoqué par la police ?